



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 37/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 février 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Bruno DARCILLON – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – M. Lionel GUADAGNO.

Étaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.
Mme Aurélie FERNANDES par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
Mme Caroline GUIBOURT par M. Laurent THEVENOT.

Étaient absents : M. Julien PIEDPREMIER – M. Gilbert MÉNARD – Mme Nicole LAURENT – M. Claude BARRON.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

OBJET :

FINANCES

Budget Communal

**Attribution d'une subvention
d'équipement au Budget Annexe
Camping**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Laurent THEVENOT, Maire, rappelle à l'assemblée que dans le cadre d'une procédure de Délégation de Service Public, la Commune de Volvic a conclu un contrat de concession de service public avec la Société HUTTOPIA SA afin de lui confier la gestion du Camping municipal « Volvic, Pierre et Sources » en date du 28 février 2023.

L'article 12 dudit contrat relatif aux travaux et investissements à la charge du délégant prévoit notamment que la Commune de Volvic s'engage sur la mise en œuvre au plus tard au 1^{er} juillet 2024 d'un programme de requalification initial du site pour un montant maximum de 150 000 € HT.

Par délibération n° 134/2023, la Commune de Volvic a conclu une convention de mandat en vue de confier à la Société HUTTOPIA SA la réalisation des travaux au titre de la mise en œuvre d'un programme de requalification du Camping « Volvic, Pierre et Sources ».

Conformément aux stipulations de ladite convention de mandat, le coût afférent au programme des travaux s'élève à 119 752,84 €.

Ainsi, afin de permettre le financement du programme de travaux par le Budget Annexe Camping et conformément aux dispositions prévues aux articles L.2224-1 et L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **par 22 voix « pour » et 1 « abstention »** :

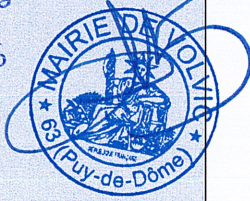
- **DÉCIDE D'ATTRIBUER** une subvention d'équipement du Budget Principal au Budget Annexe Camping d'un montant de **43 550,00 €**,

- **DÉCIDE D'INSCRIRE** un crédit d'un montant de 43 550,00 € au Budget Primitif 2026 de la collectivité en dépenses d'investissement à l'article 20415342 et au Budget Annexe Camping en recettes d'investissement à l'article 1314,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 06.03.2026
Publié ou notifié
le : 09.03.2026

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

